

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ÉTS FRANZ COLRUYT,
SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE EDINGENSESTEENWEG 196 À 1500 HALLE,
BE-0400 378 485, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES QUI SE TIENDRA
LE 16 SEPTEMBRE 2009 À 16 HEURES AU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous faisons
rapport de l'exercice de notre mandat pour l'exercice 2008/2009.

1) Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes
annuels de l'exercice 2008/2009.

2) AFFECTATION DU RÉSULTAT
=====

	EUR
Bénéfice avant impôts de l'exercice clôturé:	261.867.786,52
Impôts sur le résultat	- 89.646.169,08
Transfert aux impôts différés	- 310.380,03
Bénéfice après impôts	171.911.237,41
Transfert aux réserves immunisées	- 1.390.626,15
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	11.422.377,11

Bénéfice à distribuer	181.942.988,37

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice comme suit:

* DIVIDENDES :

Coupon 11

31 682 196 actions X 4,04 EUR = 127.996.071,84 EUR

Base de calcul :

33.348.600 actions participantes
au 21 décembre 2007

+ 65.890 augmentation de capital au 19 décembre 2008

- 1.783.920 nombre d'actions propres au 5 juin 2009

+ 51.626 nombre d'actions propres destinées à la participation aux
bénéfices (septembre 2009)

= 31.682.196 actions

* DOTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE: 19.000.000,00 EUR

* DOTATION À LA RÉSERVE DISPONIBLE
DIVIDENDE SUR ACTIONS PROPRES: 6.998.467,76 EUR

* DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE: 991.644,50 EUR

* TANTIÈMES: 3.366.000,00 EUR

* PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DE
L'EXERCICE 2008/2009 : 23.566.698,80 EUR

* BÉNÉFICE A REPORTER : 24.105,47 EUR

* TOTAL : 181.942.988,37 EUR

Dividende de l'exercice 2008/2009

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un dividende brut de 4,04 EUR par action pour les actions participant aux bénéfices de l'exercice 2008/2009.

Contre remise du coupon n° 11 de l'action Colruyt, les actionnaires percevront un dividende net de 3,03 EUR sur le dividende brut de 4,04 EUR, déduction faite du précompte mobilier de 25 %.

Les détenteurs de strips VVPR bénéficient d'un précompte réduit sur les dividendes. Le dividende net pour ces actions s'élève à 3,434 EUR par action, déduction faite du précompte mobilier de 15 %.

Toutes les augmentations de capital réservées aux membres du personnel du Groupe Colruyt réalisées depuis 1995 se sont déroulées avec émission de tels strips VVPR.

Pour les actionnaires étrangers, le montant du dividende net peut varier en fonction des conventions de double imposition existant entre la Belgique et le pays concerné. Les attestations nécessaires doivent être en notre possession le 14 octobre 2009 au plus tard.

Le Conseil d'administration propose de mettre le dividende de l'exercice 2008/2009 en paiement à partir du 01/10/2009, contre remise du coupon n° 11 aux guichets des institutions financières.

Les coupons donnant accès aux dividendes peuvent être remis aux guichets des institutions financières suivantes :

- ING (system payment agent)
- Fortis Banque
- KBC Banque
- Dexia Banque
- Banque Degroof
- Petercam

3) RACHAT D' ACTIONS PROPRES =====

En vertu de l'article 620 du Code des Sociétés, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires autorise depuis des années le Conseil d'administration des Éts Fr. Colruyt S.A. à procéder à l'acquisition d'actions propres Colruyt jusqu'à concurrence de 10 % du nombre total d'actions émises.

La dernière autorisation a été accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2008.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation.

Au 31 mars 2008 (= situation à la fin de l'exercice 2007/2008), les Éts Colruyt S.A. détenaient 1.130.009 actions propres d'une valeur totale de 171.605.800,79 EUR.

Durant la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, 486.134 actions propres ont été rachetées pour une valeur de 77.690.208,17 EUR.

Le 30 septembre 2008, les Éts Colruyt S.A. ont attribué 54 810 actions propres aux membres du personnel qui avaient opté pour une participation aux bénéfices 2007/2008 sous la forme d'actions, ce qui représente un montant de 8.804.938,16 EUR.

Au 31 mars 2009 (= situation à la fin de l'exercice 2008/2009), les Éts Colruyt S.A. détenaient au total 1.561.333 actions propres pour une valeur totale de 240.491.070,80 EUR

Au 5/06/2009, les Éts Fr. Colruyt S.A. détenaient 1.783.920 actions propres.

Au total, les Éts Fr. Colruyt S.A. et ses filiales possèdent ensemble 1.783.920 actions propres, soit 5,54 % du nombre total d'actions émises (33.414.490).

Sur ce total, 51.626 actions seront attribuées aux travailleurs qui ont opté pour des actions dans le cadre de la participation aux bénéfices 2008/2009, à la condition suspensive de l'approbation de l'Assemblée Générale.

La faculté de rachat des actions propres permet au Conseil d'Administration de saisir les opportunités qu'il pense déceler dans l'évolution du cours boursier de l'action Colruyt : elle lui offre la possibilité d'acquérir des actions propres à un prix relativement bas.

Le rachat d'actions propres implique qu'aucun dividende ne doit être distribué sur ces actions et que la société conserve donc davantage de liquidités.

Pour les autres actionnaires, le rachat se traduit par une plus-value des actions en circulation.

Conformément à l'article 622 § 1er du Code des Sociétés, les droits de vote afférents aux actions ou certificats détenus par la société ou ses filiales sont suspendus.

4) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2008/2009

Commentaires sur les comptes annuels

Suite à la cessation de l'activité aux Pays-Bas au 31/03/2009, la succursale des Éts Fr. Colruyt a été arrêtée.

BILAN

ACTIF

Actifs non courants

La valeur comptable des actifs non courants des Éts Fr. Colruyt s'élève à 2.060,37 millions EUR, contre 1.860,64 millions EUR l'exercice précédent.

Abstraction faite des plus/moins-values, la valeur comptable nette des actifs non courants se chiffre à 2.052,66 millions EUR, contre 1.852,65 millions EUR l'exercice précédent.

I. Frais d'établissement

Jusqu'à présent, les frais de premier établissement étaient activés et amortis immédiatement dans leur intégralité sous cette rubrique. Depuis l'exercice 2005/2006, ce n'est plus le cas.

II. Immobilisations incorporelles

La valeur comptable nette de cette rubrique est de 1,72 million EUR, contre 2,44 millions EUR l'exercice précédent. Les amortissements s'élèvent à 1,22 million EUR (dont 0,35 million EUR sur goodwill), les liquidations à 0,93 million EUR. Les nouveaux investissements s'élèvent à 1,44 million EUR et consistent pour partie en l'achat de logiciels et pour 0,3 million EUR en investissements dans des droits audiovisuels (Tax shelter).

III. Immobilisations corporelles

La valeur comptable nette de cette rubrique s'élève à 349,42 millions EUR, contre 327,61 millions EUR l'exercice précédent. Les amortissements et réductions de valeur s'élèvent à 55,19 millions EUR, les cessions et liquidations à 3,50 millions EUR. Les amortissements sur les investissements de l'exercice atteignent 8,12 millions EUR.

Investissements (en millions EUR)	2008/2009 -----	2007/2008 -----
- Terrains et immeubles	17,07	11,33
- Installations, machines et outillage	17,04	19,82
- Mobilier et matériel roulant	20,22	24,57
- Location-financement et droits similaires	19,20	30,46
- Autres immobilisations corporelles	0,84	0,82
	-----	-----
	74,37	87,00

Les investissements en « terrains et immeubles » concernent des travaux de transformation et/ou d'agrandissement dans les magasins existants.

Les acquisitions relatives aux « installations, machines et outillage » comprennent essentiellement : l'installation de l'O.C.B. (Order Consolidation Buffer), la presse à balles à Dassenveld, les machines de production, l'équipement des boucheries et les caddies (easy riders).

Les investissements en « mobilier et matériel roulant » comprennent entre autres l'acquisition de matériel informatique (transformation du check-out de doltec/dolpay en xtac au check-out, PC) pour un montant de 4,81 millions EUR (contre 8,92 millions EUR l'exercice précédent) et de matériel roulant pour un montant de 14,88 millions EUR (contre 14,06 millions EUR l'exercice précédent) : remorques, voitures, charrettes d'entrepôt, transpalettes, chariots élévateurs.

Les acquisitions de location-financement concernent exclusivement des terrains et immeubles pris en leasing par les Éts Fr. Colruyt S.A. Pour l'exercice écoulé, il s'agit des contrats passés pour les nouveaux magasins suivants/la transformation des magasins suivants : Eeklo, Assebroek, Hoogstraten, Aarschot et Ekeren. Quelques contrats existants ont également fait l'objet de révisions.

Les investissements en autres immobilisations corporelles s'élèvent à 0,84 million EUR, contre 0,82 million EUR l'exercice précédent.

Les immobilisations corporelles en cours et les acomptes versés augmentent de 5,71 millions EUR, contre une baisse de 0,94 million EUR l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la rubrique développement logiciel, plateforme CDP, pour un montant de 3,22 millions EUR.

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les immobilisations en cours ne font l'objet d'aucun amortissement.

IV. Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 709,23 millions EUR, contre 1 530,60 millions EUR l'exercice précédent.

Cette augmentation s'explique par l'accroissement de la participation dans des entreprises liées à hauteur de 183,63 millions EUR, dont 1,50 million encore à libérer pour la participation dans WE Power.

Parmi les participations majeures, notons celles dans la S.A. Infoco (125,80 millions EUR) et Colruyt France (39,99 millions EUR).

Les garanties restent inchangées par rapport à l'exercice précédent et s'élèvent à 0,36 million EUR.

Actifs courants

Les actifs courants s'élèvent à 752,89 millions EUR, contre 642,66 millions EUR l'exercice précédent.

Principaux changements par rapport à l'exercice précédent :
(en millions EUR)

	2008/2009	2007/2008
	-----	-----
V - Créances à plus d'un an	3,68	1,22
VI - Stocks	294,96	279,25
VII A - Créances commerciales	136,25	116,36
VII B - Autres débiteurs	8,41	7,83
VIII - Placements de trésorerie	265,44	195,26
IX - Trésorerie et équivalents de trésorerie	43,39	41,86
X - Comptes de régularisation	0,76	0,88
	-----	-----
	752,89	642,66

Les placements de trésorerie à hauteur de 265,44 millions EUR comprennent les rachats d'actions propres pour une valeur de 240,49 millions EUR (1 561 333 millions d'actions au 31/03/2009).

Les autres placements de trésorerie passent de 1,31 million EUR l'exercice précédent à 24,95 millions EUR pour l'exercice écoulé. Ce montant se compose de:

1) Fonds d'investissement d'une valeur de 25,00 millions EUR, constitué de:
KBC IFIMA : 10 millions EUR, 18M Floating Rate Note Fortis :
10 millions EUR et Structured Deposit chez ING : 5 millions EUR.

Une réduction de valeur de 0,63 million EUR a été comptabilisée sur ces fonds.

2) Au 31/03/09, 3 792 224 actions Real Dolmen sont en la possession des Éts Fr. Colruyt, pour une valeur d'acquisition de 1,17 million EUR. Une réduction de valeur de 0,59 million EUR a été comptabilisée sur ces actions.

Le 10 février 2009, l'Assemblée générale extraordinaire de Real Dolmen a décidé de consolider les actions existantes. A partir du 01/04/2009, les actions seront regroupées de sorte que cent (100) actions de la société donnent droit à une (1) action. Les Éts Fr. Colruyt posséderont donc 37 922 actions regroupées de Real Dolmen. Les 24 actions restantes seront vendues.

PASSIF

Capitaux propres

Les capitaux propres des Éts Fr. Colruyt S.A. s'élèvent à 533,02 millions EUR, contre 505,54 millions EUR l'exercice précédent.

I. Capital

Au 31 mars 2009, le capital des Éts Fr. Colruyt S.A. se chiffre à 195.266.036,08 EUR et est représenté par 33.414.490 actions.

Au cours de l'exercice 2008/2009, le capital a été relevé de 9.916.445,00 EUR par le biais d'une augmentation de capital réservée aux membres du personnel.

Cette augmentation de capital a été réalisée le 19 décembre 2008 et a donné lieu à l'émission de 65.890 actions.

Capital autorisé non souscrit

Le capital autorisé non souscrit s'élève à 148.815.234 EUR.

II. Primes d'émission - warrants

Durant l'exercice 1998/1999, les primes d'émission ont augmenté de 24.789,35 EUR à la suite de la création de warrants.

Les primes d'émission représentent au total 49.578,70 EUR.

Le 25/10/2003, ces warrants sont arrivés à échéance et n'ont pas été renouvelés.

Le montant de 49.578,70 EUR reste comptabilisé sous cette rubrique.

III. Plus-values de réévaluation

La valeur comptable s'élève à 7,78 millions EUR, contre 8,04 millions EUR l'exercice précédent.

Cette rubrique a diminué du montant des amortissements de l'exercice, soit 0,26 million EUR.

IV. Réserves

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2008/2009 soumise à l'Assemblée Générale a déjà été abordée au point 2).

Les chiffres ci-dessous s'entendent donc sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les réserves atteignent 329,48 millions EUR, contre 300,29 millions EUR l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DES RÉSERVES (en millions EUR):

Solde à la fin de l'exercice précédent :	300,29
Dotation à la réserve légale	0,99
Réserve immunisée	
- dotation pour taxation différée	1,39
Réserve disponible	
- dotation d'amortissement/liquidation d'actifs immobilisés réévalués	0,26
- transfert à la réserve indisponible concernant des actions propres	-77,69
- dotation provenant de la répartition bénéficiaire de l'exercice 2008/2009	19,00
- transfert à la réserve indisponible rachat d'actions propres	8,80
- PB non distribuée exercice 2007/2008	0,05
- dividende sur actions propres	7,50
Réserve indisponible	
- destruction d'actions propres durant l'exercice 2008/2009	0,00
- transfert à la réserve disponible concernant le rachat d'actions propres	77,69
- transfert à la réserve indisponible concernant des actions propres - participation aux bénéfices exercice 2007/2008	-8,80
Solde à la fin de l'exercice :	329,48

VI. Subsidés en capital

Un montant de 0,11 million EUR a été obtenu en nouveaux subsidés en capital.

VII.A. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 16,31 millions EUR, contre 17,88 millions EUR l'exercice précédent.

Aperçu des provisions (en millions EUR) pour :	2008/2009 -----	2007/2008 -----
- Pensions	5,33	5,58
- Grosses réparations	5,83	5,90
- Autres risques	5,15	6,40
	-----	-----
	16,31	17,88

Les autres risques se composent des assainissements du sol, de la provision pour café et divers.

VII. B. Impôts différés

Les impôts différés s'élèvent à 2,52 millions EUR, contre 2,21 millions EUR l'exercice précédent.

Cette rubrique comprend les impôts différés sur la plus-value réalisée sur les actifs non courants.

Le calcul s'effectue sur la base du taux en vigueur.

L'imputation échelonnée se fait par l'intermédiaire du compte de résultats (voir IXbis « Prélèvement sur les impôts différés »).

DETTES

VIII. Dettes à plus d'un an

Le solde des emprunts à long terme s'élève à 279,28 millions EUR, contre 265,06 millions EUR l'exercice précédent.

Un montant de 9,40 millions EUR a également été transféré à la rubrique IX.A « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année ».

Pour le financement de nouveaux magasins Colruyt, de nouveaux contrats de leasing ont été conclus avec la filiale immobilière Onveco, pour un montant total de 19,20 millions EUR.

IX. Dettes à un an au plus

Les dettes à un an au plus s'élèvent à 1 965,22 millions EUR, contre 1 697,77 millions EUR l'exercice précédent.

Aperçu (en millions EUR) pour :	2008/2009	2007/2008
	-----	-----
- Dettes à long terme échéant dans l'année	9,40	30,92
- Dettes commerciales	519,72	509,06
- Acomptes reçus	9,15	6,79
- Impôts, rémunérations	211,84	183,91
- Autres dettes	1 215,11	967,09
	-----	-----
	1 965,22	1 697,77

Les dettes commerciales concernent essentiellement les fournisseurs à payer, pour un montant de 437,86 millions EUR, contre 467,14 millions EUR l'exercice précédent.

Les autres dettes comprennent entre autres 154,93 millions EUR à verser sous forme de dividendes, tantièmes et participation aux bénéfices pour l'exercice 2008/2009, ainsi que la dette à court terme envers Finco, à savoir 1.053,35 millions EUR.

COMPTE DE RÉSULTATS

=====

I.+ II. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires hors T.V.A. de l'exercice 2008/2009 s'élève à 4.506,13 millions EUR, contre 4.072,16 millions EUR au cours de l'exercice 2007/2008, soit une progression de 10,66 %.

La marge de vente brute se chiffre à 1.011,67 millions EUR (22,45 % du chiffre d'affaires), contre 920,40 millions EUR (22,60 % du chiffre d'affaires) l'exercice précédent.

Les interventions publicitaires ayant trait aux achats de marchandises sont prises en compte dans la marge de vente brute.

La production immobilisée atteint 18,81 millions EUR, contre 19,26 millions EUR l'exercice précédent. Cette rubrique porte pour l'essentiel sur des investissements réalisés par les services techniques internes (aménagement des bâtiments centraux et des magasins).

Les frais de premier établissement ne sont plus activés. Ils restent imputés au compte de charges concerné.

Les autres produits d'exploitation (188,99 millions EUR, contre 159,25 millions EUR l'exercice précédent) comprennent principalement les interventions publicitaires et d'autres produits d'exploitation divers qui n'ont pas de lien direct avec la vente de marchandises ainsi que les refabrications aux filiales.

Les achats de matières premières, fournitures et marchandises destinées à la revente ont augmenté de 10,87 % et s'élèvent à 3.494,46 millions EUR, contre 3.151,76 millions EUR l'exercice précédent. Ce montant inclut le reclassement des interventions publicitaires.

Sans le reclassement des interventions publicitaires, la hausse atteindrait 11,13 %.

Les coûts des services et biens divers ont grimpé de 18,24 % et atteignent 374,22 millions EUR, contre 316,40 millions EUR l'exercice précédent. Cette hausse est notamment la conséquence des rubriques : refabrication du coût de service de WALDICO, frais de transport et de fret, intérimaires et frais de marketing. Suite au transfert au 01/01/2008 de quelques services, dont l'économat, le service du personnel, le mailing, etc. vers Colruyt Group Services, ces services sont refabricés via la rubrique services et biens divers à la S.A. Colruyt, ce qui explique notamment la hausse des rubriques administration et gestion et frais d'étude.

La rubrique « Rémunérations, pensions et autres frais de personnel » concerne la charge salariale, y compris les provisions pour le pécule de vacances et la prime de fin d'année. Elle s'élève à 462,02 millions EUR, contre 429,95 millions EUR l'exercice précédent, soit une progression de 7,46 %.

Les amortissements et réductions de valeur des actifs non courants se chiffrent à 56,41 millions EUR, contre 48,98 millions EUR l'exercice précédent.

Les frais de premier établissement ne sont plus activés et sont amortis immédiatement.

Le montant des réductions de valeur sur créances commerciales s'élève à 0,35 million EUR, contre 0,23 million EUR l'exercice précédent.

Aperçu des amortissements et réductions de valeur
(en millions EUR)

	2008/2009 -----	2007/2008 -----
Amortissements et moins-values sur		
- Immobilisations incorporelles	1,22	0,91
- Immobilisations corporelles	55,19	48,07
- Créances commerciales	0,35	0,23
	-----	-----
	56,76	49,21

Comparé à l'exercice précédent, les amortissements et plus-values ont augmenté de 7,55 millions EUR.

Le système d'amortissement dégressif a été appliqué aux acquisitions relevant des « Immobilisations corporelles » (rubrique III. A-B-C-D-E). Par rapport au système linéaire, cela représente un amortissement supplémentaire de 3,72 millions EUR.

Les provisions grevant les résultats d'exploitation s'élèvent à -2,03 millions EUR, contre 0,64 million EUR l'exercice précédent. Des provisions ont été constituées à hauteur de 1,58 million EUR; des reprises ont été effectuées pour -3,60 millions EUR.

Provisions -----	Constituées -----	Reprises -----
(en millions EUR)		
- Pour prépension	1,04	-1,76
- Pour gros entretiens	0,00	-0,06
- Pour assainissement du sol	0,00	-1,21
- Divers	0,54	-0,57
	-----	-----
	1,58	-3,60

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 3,45 millions EUR, contre 3,65 millions EUR l'exercice précédent et se composent de :
(en millions EUR)

	2008/2009 -----	2007/2008 -----
- Taxes et impôts divers	3,23	3,34
- Moins-value sur réalisation d'actifs	0,22	0,31
	-----	-----
	3,45	3,65

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2008/2009 s'élève à 326,76 millions EUR, contre 298,54 millions EUR l'exercice précédent, soit une progression de 9,45 %.

Cette hausse est notamment liée au reclassement des escomptes et des taux de change positifs/négatifs dans la rubrique des marchandises depuis cet exercice, pour un montant de 12,77 millions EUR. Sans ce reclassement, le résultat d'exploitation augmenterait de 5,18 %.

Cash-flow d'exploitation

Le cash-flow d'exploitation se chiffre à 383,15 millions EUR, contre 347,44 millions EUR l'exercice précédent, soit une progression de 10,28 %.

IV. + V Résultats financiers

Le RÉSULTAT FINANCIER (différence entre produits et charges) s'élève à -60,93 millions EUR (contre 27,58 millions EUR l'exercice précédent).

Aperçu des PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (en millions EUR)	2008/2009 -----	2007/2008 -----
- Produits des placements	0,35	71,02
- Produits des actifs courants	1,67	0,21
- Autres produits financiers	0,10	13,16
- Charges sur emprunts	-61,04	-55,36
- Réductions de valeur	-0,59	-0,03
- Moins-value des fonds d'investissement	-0,63	-0,00
- Charges sur opérations financières	-0,79	-1,42
	-----	-----
	-60,93	27,58

Les produits des actifs courants comprennent les intérêts perçus sur les acomptes versés aux filiales, ainsi que les intérêts perçus sur les titres à revenu fixe.

La baisse de la rubrique résultats financiers est principalement due au reclassement des escomptes (12,92 millions EUR) dans les marchandises + à la distribution d'un dividende de 70,00 millions EUR l'an dernier par la S.A. Vlevico.

Les charges des dettes s'élèvent à 61,04 millions EUR. Elles se composent des intérêts sur emprunts à hauteur de 42,14 millions EUR, des intérêts sur leasing immobilier pour 18,41 millions EUR, d'intérêts divers pour 0,03 million EUR et de l'actualisation préretraite pour 0,46 million EUR. Lors de cet exercice, nous avons également enregistré une réduction de valeur d'un montant de 0,59 million EUR sur notre portefeuille d'actions Real Dolmen et de 0,63 million EUR sur nos fonds d'investissement.

Les autres charges financières de 0,79 million EUR concernent les charges sur les opérations financières journalières.

Bénéfice courant

Pour l'exercice 2008/2009, le bénéfice courant se chiffre à 265,83 millions EUR, contre 326,12 millions EUR l'exercice précédent, soit une baisse de - 18,49 %.

Cette baisse de 18,49 % est due au dividende intermédiaire de 70,00 millions EUR de la S.A. Vlevico distribué lors de l'exercice comptable précédent. Sans tenir compte de ce dividende, le bénéfice courant afficherait une hausse de 3,80 %.

VII. + VIII. Résultats exceptionnels

Les produits exceptionnels se chiffrent à 0,88 million EUR. Un montant de 0,38 million EUR résulte de la plus-value réalisée sur les actions propres qui ont été attribuées comme participation aux bénéfices de l'exercice 2007/2008.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 4,85 millions EUR. Un montant de 4,00 millions EUR a été comptabilisé suite à une réduction de valeur de la participation dans notre filiale néerlandaise Colruyt Vastgoed Nederland.

Par ailleurs, une moins-value de 0,80 million EUR a été comptabilisée sur les investissements dans les magasins existants en transformation.

IX. Bénéfice avant impôts

Les États Fr. Colruyt S.A. ont clôturé l'exercice 2008/2009 avec un bénéfice avant impôts de 261,87 millions EUR.

Lors de l'exercice précédent, le bénéfice avant impôts s'élevait à 343,12 millions EUR, soit une baisse de - 23,68 %.

Cette baisse de - 23,68 % est due au dividende intermédiaire de 70,00 millions EUR de la S.A. Vlevico et à la plus-value de 16,26 millions EUR réalisée sur la vente de la participation dans des entreprises liées lors de l'exercice précédent, contre une réduction de valeur de 4,00 millions EUR lors de cet exercice. Si nous n'en tenions pas compte, le bénéfice avant impôts afficherait une progression de 3,56 %.

X. Impôts

Les impôts se chiffrent à 89,65 millions EUR.

Le taux d'imposition moyen est de 34,23 %, représentant l'impôt estimé pour l'exercice sur le bénéfice avant impôts.

L'exercice précédent, les impôts atteignaient 86,70 millions EUR, soit 25,27 % du bénéfice avant impôts. Cette augmentation est la conséquence d'une part du dividende de 70,00 millions EUR exonéré à 95 % lors de l'exercice précédent et d'autre part, de la moins-value non admise de 4,00 millions EUR lors de cet exercice.

XI. Bénéfice de l'exercice

Le bénéfice après impôts des Éts Franz Colruyt S.A. s'élève à 171,91 millions EUR lors de l'exercice 2008/2009, contre 255,97 millions EUR l'exercice précédent, soit une baisse de - 32,84 %.

Cette baisse de - 32,84 % est due au dividende intermédiaire de 70,00 millions EUR de la S.A. Vlevico et à la plus-value de 16,26 millions EUR réalisée sur la vente de la participation dans des entreprises liées lors de l'exercice précédent, contre une réduction de valeur de 4,00 millions EUR lors de cet exercice. Si nous n'en tenions pas compte, le bénéfice avant impôts afficherait une progression de 3,74 %.

XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter

Le bénéfice à affecter des Éts Franz Colruyt S.A. s'élève à 170,52 millions EUR pour l'exercice 2008/2009, contre 254,33 millions EUR l'exercice précédent.

Cash-flow

Le cash-flow des Éts Franz Colruyt S.A. pour l'exercice 2008/2009 est de 228,31 millions EUR, contre 304,88 millions EUR l'exercice précédent.

5) Événements postérieurs à la date de clôture

Depuis avril 2009, le groupe fait l'objet d'une enquête menée par l'Autorité belge de concurrence quant à des infractions à la législation belge sur la concurrence par rapport aux produits d'un certain fournisseur dans le secteur de la chocolaterie/confiserie. Le groupe collabore pleinement à cette enquête. Jusqu'à présent, les éléments sont insuffisants pour réaliser une estimation de risque pertinente.

Le 1er avril 2009, le groupe a conclu la reprise de la S.A. Fraxicor, Albert Denystraat 90 à 1651 Lot. Cette société produit de l'énergie verte en utilisant des graisses résiduelles. L'acquisition de Fraxicor est une étape importante dans l'ambition du groupe visant à devenir totalement CO₂ neutre.

Le 1er avril 2009, le groupe a également augmenté sa participation dans la S.A. Mitto de 30 % à 85,4 %. Mitto est une activité spécialisée dans le mailing et la gestion de documents qui est étroitement liée à la S.A. Druco.

Il n'y a pas d'autres événements postérieurs à la date de clôture.

6) Nous n'avons connaissance d'aucune circonstance susceptible d'influencer notablement le développement de la société.

7) Des activités ont été menées dans le domaine de la recherche et du développement dans le cadre du développement de nouveaux logiciels propres. Il s'agit du développement de Colruyt Distribution Platform (CDP), un investissement d'un montant de 3.773 millions EUR pour l'exercice comptable 08/09.

8) Le Conseil d'administration communique que les Éts Fr. Colruyt S.A., société mère du Groupe Colruyt, distribuera en septembre 2009 une participation aux bénéficiaires aux membres du personnel belges du groupe. La participation aux bénéficiaires a été conclue au niveau du groupe dans le cadre de la loi du 22 mai 2001 et de la CCT du 19 avril 2007 et consistera en l'attribution d'actions ou d'argent, selon le choix du membre du personnel; ces actions seront prélevées sur les actions détenues par les Éts Fr. Colruyt S.A.
Ceci à la condition suspensive de l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

9) Depuis avril 2007, le groupe fait l'objet d'une enquête menée par l'Autorité belge de concurrence quant à des infractions à la législation belge sur la concurrence en matière de produits de parfumerie, droguerie et soins. Le groupe collabore pleinement à cette enquête. Jusqu'à présent, les éléments sont insuffisants pour réaliser une estimation de risque pertinente.

Du reste, la société n'a pas connaissance de risques ou incertitudes autres que ceux mentionnés dans le rapport annuel du groupe.

10) Le groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers.

11) Gouvernance d'entreprise

A. Conseil d'Administration
=====

Composition

- Représentants des actionnaires principaux, administrateurs exécutifs :

Jef COLRUYT Administrateur-Président (2010)
Frans COLRUYT Administrateur (2009)

- Représentants des actionnaires principaux, administrateurs non exécutifs :

Francois GILLET Administrateur (2012)(*)
- Directeur de la S.A. Sofina
S.A. ANIMA Administrateur (2012) dont le représentant permanent
est : Jef Colruyt
S.A. HERBECO Administrateur (2009) dont le représentant permanent
est : Piet Colruyt (*)
S.A. FARIK Administrateur (2009) dont le représentant permanent
est : Frans Colruyt

- Administrateur indépendant :

SPRL DELVAUX TRANSFER Administrateur dont le représentant permanent est :
Monsieur Willy Delvaux (*)
(2011)

- Secrétaire

Jean de LEU de CECIL Secrétaire

() Année de la fin du mandat et de la réélection éventuelle lors de
l'Assemblée Générale annuelle.

(*) Membre du Comité d'audit

Il n'existe pas de règles statutaires pour la nomination des
administrateurs ni pour la reconduction de leur mandat, pas plus qu'il n'y
a de limite d'âge.

Messieurs Jef Colruyt, Frans Colruyt, Piet Colruyt, Willy Delvaux et
François Gillet possèdent encore d'autres mandats d'administrateur en
dehors de ceux qu'ils exercent dans les sociétés faisant partie du Groupe
Colruyt.

B. Commissaire
=====

La S.C.R.L. Klynveld Peat Marwick Goerdeler - Réviseurs d'entreprise,
représentée par Erik HELSEN (2010).

() Année de la fin du mandat et de la reconduction éventuelle lors de
l'Assemblée Générale annuelle.

MANDATS
=====

- Le mandat de la S.A. FARIK, dont le représentant permanent est Frans
Colruyt, arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du
16 septembre 2009.

Il est rééligible et pose à nouveau sa candidature.

Le Conseil d'administration propose de lui accorder un nouveau mandat de
4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

- Le mandat de la S.A. HERBECO, dont le représentant permanent est Piet
Colruyt, arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du
16 septembre 2009.

Il est rééligible et pose à nouveau sa candidature.

Le Conseil d'administration propose de lui accorder un nouveau mandat de
4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

- Le mandat de Monsieur Frans Colruyt arrivera à échéance à l'issue de
l'Assemblée Générale du 16 septembre 2009.

Il est rééligible et pose à nouveau sa candidature.

Le Conseil d'administration propose de lui accorder un nouveau mandat de 4
ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013.

C. Charte de gouvernance d'entreprise durable du Groupe Colruyt
=====

A Charte

1. Assemblées Générales:

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit le troisième mercredi
du mois de septembre à 16h00 au siège social. Lorsque ce jour est férié,
l'Assemblée se tient le jour ouvrable suivant.

La convocation de toute Assemblée Générale se fait conformément à la loi.

Le Conseil d'administration et le commissaire peuvent convoquer l'Assemblée
Générale et en fixer l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale doit également être convoquée dans le mois de la requête,
sur demande écrite d'actionnaires représentant ensemble le cinquième du capital
social.

Chaque action donne droit à une voix. Pour être admis à l'Assemblée, tout
propriétaire d'actions au porteur doit en effectuer le dépôt au moins trois
jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée, au siège social ou dans tout
autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il doit produire le certificat
de dépôt de ses titres avant l'ouverture de la séance. Les propriétaires
d'actions dématérialisées doivent déposer au même moment une attestation
délivrée par un teneur de compte agréé indiquant l'indisponibilité des actions
dématérialisées jusqu'à la date de l'Assemblée Générale. Les actionnaires
votent en personne ou par mandataire. Chaque mandataire doit remplir les
conditions pour être admis à l'Assemblée.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur des points inscrits à l'ordre du
jour.

2. Conseil d'administration:

* Composition :

La composition du Conseil d'administration est le reflet de la structure de l'actionnariat de la société dans laquelle les actionnaires familiaux, avec l'appui de la S.A. Sofina, sont les actionnaires de référence. Comme en témoigne le passé, les actionnaires familiaux veillent à la stabilité et à la continuité de l'entreprise et servent ainsi les intérêts de tous les actionnaires.

Ils préfèrent proposer aux postes d'administrateur un nombre restreint de représentants bénéficiant de diverses compétences, d'une vaste expérience et d'une solide connaissance de l'entreprise. Les administrateurs forment une petite équipe qui présente la flexibilité et l'efficacité nécessaires pour pouvoir s'adapter à tout moment aux événements et opportunités du marché.

Il n'existe pas de règles statutaires pour la nomination des administrateurs ni pour le renouvellement de leur mandat. Le Conseil d'administration a néanmoins décidé de proposer que le mandat des candidats administrateurs n'excède pas un terme de quatre ans, éventuellement renouvelable.

L'Assemblée Générale des actionnaires a le droit exclusif de nommer les administrateurs (et de les révoquer ad nutum).

Actuellement, le Conseil d'administration se compose de deux administrateurs exécutifs et de cinq administrateurs non exécutifs, dont un administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration estime qu'une extension du nombre de ses membres doit s'accompagner d'une plus-value substantielle pour la direction générale du Groupe Colruyt.

Dans la continuité de la tradition ancrée de longue date au sein du Groupe Colruyt, Monsieur Jef Colruyt est à la fois Président du Conseil d'administration et Président de la Direction du Groupe Colruyt et du Conseil d'avenir. Cette dérogation aux recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées se justifie parfaitement, compte tenu de l'histoire du Groupe Colruyt et du souhait des actionnaires de référence de ne pas mettre l'un d'entre eux à la tête de la Direction du groupe.

* Fonctionnement du Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration se réunit une fois par trimestre, selon un calendrier préalablement établi. Cette réunion se tient toujours pendant la deuxième quinzaine des mois de septembre, novembre, mars et juin.

En cas de besoin, des réunions sont organisées entre-temps lorsque le Conseil d'administration veut débattre de sujets spécifiques ou prendre des décisions assorties d'une échéance précise.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Toutes les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue. S'il y a partage, la voix du Président est prépondérante.

Lors de ses réunions trimestrielles, le Conseil d'administration procède à un échange de vues et prend des décisions sur les questions générales d'ordre stratégique, culturel, économique, commercial, financier et comptable concernant les sociétés qui composent le Groupe Colruyt. La concertation s'établit sur la base d'un dossier contenant, outre les états consolidés du Groupe Colruyt, des informations détaillées sur chacun des secteurs du groupe.

Les points permanents à l'ordre du jour sont notamment les résultats financiers, les prévisions financières, les prévisions en matière d'investissement et le rapport d'activités pour chaque secteur du Groupe Colruyt.

Les administrateurs reçoivent leur dossier au moins cinq jours avant la réunion.

* Comités au sein du Conseil d'administration:

Compte tenu du nombre restreint de membres qu'il comporte, le Conseil d'administration ne constituera pas de Comité de nomination ni de Comité de rémunération.

Les émoluments des administrateurs, la rémunération du Président de la Direction du groupe et les principes de base relatifs à la rémunération des membres de la Direction du groupe restent du ressort du Conseil d'administration plénier.

L'application de ces principes de base et la rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe et du Conseil d'avenir incombent au Président de la Direction du groupe.

Le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit avec l'administrateur indépendant et quelques administrateurs non exécutifs. Ce comité collabore avec la Direction du groupe, ainsi qu'avec le commissaire. Le Comité d'audit a rédigé un règlement interne. Ce règlement a été publié sur notre site Internet [www.colruyt.be/infos financières](http://www.colruyt.be/infos_financieres).

Les membres du Comité d'audit ne perçoivent pas de rémunération spéciale pour cette fonction.

* Rémunération:

Il n'existe aucun protocole relatif à l'exercice de la fonction d'administrateur. Il n'est pas d'usage d'accorder des crédits ou des avances aux administrateurs. Les administrateurs ne reçoivent ni bonus ou actions liées à un programme d'incitation, ni avantages en nature ou avantages liés à un plan de pension.

En leur qualité de directeur, les administrateurs exécutifs se voient octroyer les mêmes éléments de rémunération et avantages que le management exécutif du Groupe Colruyt.

La rémunération des administrateurs (à titre individuel) et celle des membres de la Direction du Groupe (à titre collectif) sont publiées dans le rapport annuel.

Conformément aux dispositions statutaires, 10 % maximum du bénéfice distribuable (sans la participation aux bénéfices des travailleurs) est destiné aux administrateurs et 90 % minimum aux actionnaires.

3. Gestion journalière:

La Direction du Groupe Colruyt, placée sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt, se compose des directeurs généraux des différents secteurs du Groupe, ainsi que du directeur financier et du directeur des affaires du personnel du groupe.

La Direction du Groupe Colruyt définit la stratégie globale et les options quant à la politique à suivre au niveau du groupe et assure la coordination entre les différents secteurs du groupe.

Le Conseil d'avenir se compose de tous les directeurs et directeurs adjoints du Groupe Colruyt. Il définit les objectifs communs pour chacun des secteurs du Groupe Colruyt.

Le Conseil d'avenir se consacre aussi essentiellement à l'élaboration de la vision à long terme du Groupe Colruyt et soumet des propositions à cet égard au Conseil d'administration qui prend les décisions en la matière. Ces réunions sont planifiées respectivement toutes les quatre et toutes les huit semaines et sont placées sous la présidence de Monsieur Jef Colruyt, Président du Conseil d'administration.

Parallèlement, des réunions de direction bimensuelles/mensuelles sont tenues sous la présidence des directeurs généraux, avec les directeurs des différents secteurs. C'est dans ce cadre que les options stratégiques définies prennent une forme concrète.

La gestion journalière se répartit entre le directeur général, pour les matières commerciales et organisationnelles ainsi que les questions afférentes au personnel, et le directeur financier, pour les matières financières et comptables.

Chaque directeur et directeur adjoint dont le nom est cité sous le titre « Conseil d'avenir » a pour obligation de veiller, au sein de son département, au respect de toutes les dispositions légales, réglementaires, organiques et conventionnelles et est tenu responsable de tout manquement à celles-ci.

4. Affectation du résultat - politique du dividende:

L'Assemblée Générale peut décider, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter l'intégralité ou une partie du bénéfice distribuable à une réserve disponible ou de le reporter sur l'exercice suivant.

Le Conseil d'Administration s'efforce de faire grimper le dividende annuel par action au moins proportionnellement à l'accroissement du bénéfice du groupe. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une règle immuable, 1/3 au moins du bénéfice économique du groupe est distribué chaque année sous la forme de dividendes et tantièmes.

Conformément aux dispositions statutaires, 90 % minimum du bénéfice distribuable (sans la participation aux bénéfices des travailleurs) est destiné aux actionnaires et 10 % maximum aux administrateurs.

D. Actionnaires/Actions

- Déclaration de transparence :

Tout actionnaire possédant au moins 5 % des droits de vote doit se conformer à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, à l'A.R. du 14 février 2008 et au Code des Sociétés.

Les seuils légaux par tranche de 5 % sont d'application.

A cet effet, l'intéressé doit envoyer une déclaration à la Commission bancaire et à la société.

La dernière déclaration de transparence est publiée dans le rapport annuel de la société et sur le site [www.colruyt.be/infos financières](http://www.colruyt.be/infos_financieres).

La dernière déclaration de transparence révèle l'existence d'un groupe d'actionnaires de référence au sein de la structure de l'actionnariat. La famille Colruyt et le Groupe Sofina sont des actionnaires agissant de concert.

Ces actionnaires ont également signalé qu'ils détenaient plus de 30 % des titres avec droit de vote émis, ceci sur la base de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

* Information privilégiée:

Les personnes qui ont accès à une information privilégiée concernant l'entreprise et les administrateurs sont régulièrement avisés par écrit des obligations légales et réglementaires liées à cet accès et des sanctions prévues en cas d'utilisation ou de diffusion induite de cette information. Pendant une période d'un mois précédant la publication des résultats annuels ou semestriels, aucune transaction sur des actions Colruyt n'est effectuée pour ces personnes par le biais de l'entreprise. Il en va de même pour la période durant laquelle des personnes ont connaissance d'informations sensibles qui ne sont pas encore publiées.

Conformément à l'Arrêté Royal du 5 mars 2006 relatif aux abus de marché, les listes d'initiés ont été établies et sont gérées par un responsable.

Les administrateurs sont tenus de lui notifier les transactions en actions qu'il publie ensuite.

6. Informations pour les actionnaires:

Toutes les informations utiles aux actionnaires sont publiées sur notre site [www.colruyt.be/infos financières](http://www.colruyt.be/infos_financieres). Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès de la société pour être automatiquement avertie chaque fois que le site est adapté ou que de nouvelles informations financières y sont publiées.

a) Comité d'audit

Le Comité d'audit a rédigé un règlement interne, publié sur notre site Internet [www.colruyt.be/infos financières](http://www.colruyt.be/infos_financieres).

Le Comité d'audit se compose de François Gillet et Piet Colruyt (S.A. Herbeco), administrateurs non exécutifs, et de Willy Delvaux (S.P.R.L. Delvaux Transfer), administrateur indépendant.

Sous la présidence de François Gillet, le Comité s'est réuni le 11 juin 2008, le 17 septembre 2008, le 21 novembre 2008 et le 18 mars 2009.

Lors de chacune de ces réunions, les chiffres du document de travail pour la réunion du Conseil d'administration ont été examinés à la loupe et expliqués par la direction financière.

Les commissaires ont également été entendus dans le cadre de leur audit des comptes semestriels et annuels.

La cellule « gestion des risques » (audit interne) du Groupe Colruyt a également rédigé un rapport trimestriel pour le Comité. Les recommandations et constatations du Comité d'audit constituent un point permanent à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration. Tous les membres du Comité d'audit étaient présents lors de chaque réunion, sauf lors de la réunion de novembre où un administrateur était absent et excusé.

Réunions du Conseil d'administration

Au cours de cet exercice, le Conseil d'administration a tenu 4 réunions ordinaires : en juin 2008, septembre 2008, novembre 2008 et mars 2009. Les trois premières réunions ont chacune duré une journée entière et avaient pour principaux sujets la discussion et l'évolution des prestations des différentes enseignes et des activités commerciales du groupe. La réunion de mars 2009 a eu lieu durant deux jours à Rochefort-sur-Nennon (Dole) en France. Les administrateurs y ont obtenu un aperçu des activités en France et ont rencontré la direction locale. Ils ont également visité quelques magasins Colruyt en France.

Tous les administrateurs étaient présents lors de chaque réunion, sauf en mars où un administrateur était absent et excusé.

* Rémunération du Conseil d'administration

Pour l'exercice 2008/2009, les membres du Conseil d'administration ont perçu la rémunération suivante:

en EUR	Jef Colruyt	Frans Colruyt (**)	François Gillet (***)	Anima S.A. (****)	Herbeco S.A.	Farik S.A.	S.P.R.L. Delvaux Transfer
émoluments (*)	81.200	81.200	81.200	324.400	81.200	81.200	81.200

* Montants bruts sur base annuelle, exprimés en euros

** Frans Colruyt perçoit également une rémunération en qualité de directeur du Groupe Colruyt

*** La rémunération de François Gillet est versée à la S.A. Rebelco, succursale du Groupe Sofina, son employeur.

**** Les émoluments de Jef Colruyt, en qualité de président du Conseil d'administration, ont été versés à la S.A. Anima.

Il est en outre proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 septembre 2009 d'allouer au Conseil d'administration un montant de 3 366 0000 EUR à titre de tantièmes.

Ce montant sera réparti entre les administrateurs, à l'exception de la S.P.R.L. Delvaux Transfer.

* Rémunération de la Direction du Groupe

Pour la composition de la Direction du Groupe

en EUR	Rémunération (*)	Primes liées au résultat (*) (**)	Assurance groupe (*)
Total pour la Direction du groupe	1.957.312,72	1.408.540,40	261.455,10

* Montants bruts sur base annuelle. Une cotisation O.N.S.S. de 34,92 % est également payée sur les rémunérations brutes.

** 6 directeurs ont opté pour une participation aux bénéfices sous la forme d'actions, conformément à la loi du 22 mai 2001. Il s'agit de 238 actions au total. La valeur de ces actions est incluse dans le calcul ci-dessus.

Eu égard au respect de la vie privée des membres de la Direction du groupe, nous présentons uniquement le montant total de la rémunération versée.

La rémunération de Jef Colruyt en qualité de CEO est comprise dans ce montant et a été déterminée par le Conseil d'administration suivant l'étude de marché recommandée par la firme Towers Perrin.

Il n'existe pas d'autres accords concernant des primes de départ ou autres. Les membres de la Direction du groupe ne reçoivent pas de stock options sur les actions COLRUYT.

b) Structure de l'actionariat des Éts Fr. Colruyt S.A.

Conformément à la loi du 2 mai 2007 (publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse), nous avons reçu le 05/05/2008 une déclaration de participation mise à jour.

La société n'a pas connaissance d'autres accords entre les actionnaires.

Structure de l'actionariat des Éts Fr. Colruyt S.A. selon les dernières déclarations de transparence datant du 05/05/2009.

I. Famille Colruyt et apparentés

	Nombre	%
1. Famille Colruyt Actions	1.961.960	5,87
2. S.A. H.I.M. Actions	8.216.649	24,59
3. S.A. D.I.M. Actions	4.908.500	14,69
4. S.A. D.I.M TWEE Actions	17.000	0,05
5. S.A. H.I.M DRIE Actions	82.630	0,25
6. S.A. D.H.A.M	350.000	1,05
7. S.A. Anima	23.395	0,07
8. S.A. Herbeco	13.100	0,04
9. S.A. Farik	7.000	0,02
10. Stiftung pro Creatura	30.341	0,09
TOTAL DES ACTIONNAIRES DE LA FAMILLE COLRUYT ET APPARENTÉS AGISSANT DE CONCERT Actions	15.610.575	46,72

II. Groupe Colruyt

1. Éts Fr. Colruyt S.A. (actions propres rachetées) Actions	1.692.900	5,07
TOTAL DES ENTREPRISES LIÉES (Éts Fr. Colruyt S.A. + filiales) Actions	1.692.900	5,07

III. Groupe Sofina

1. S.A. SOFINA		
Actions	1.750.000	5,24
TOTAL DU GROUPE SOFINA		
Actions	1.750.000	5,24

Total des personnes agissant de concert
(Famille Colruyt + Groupe Colruyt + Groupe Sofina)

Actions	19.053.475	57,02
---------	------------	-------

Dénominateur :

Actions 33.414.490 (situation au 05/05/2009)

Chaîne d'entreprises contrôlées:

- DIM est contrôlée conjointement par la S.A. ANIMA, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik, qui agissent chacune de concert avec plusieurs personnes physiques dans le cadre de leur participation dans DIM.
- HIM est contrôlée conjointement par la S.A. ANIMA, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik (directement et indirectement par le biais de DIM). La S.A. Anima, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik agissent, dans le cadre de leur participation dans HIM, chacune de concert avec plusieurs personnes physiques.
- HIM Twee est contrôlée conjointement par la S.A. Anima, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik (directement et indirectement par le biais de DIM).
- HIM Drie est contrôlée par DIM, qui est contrôlée conjointement par la S.A. Anima, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik.
- DHAM est contrôlée par DIM, qui est contrôlée conjointement par la S.A. Anima, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik.
- La S.A. Établissements Fr. Colruyt est contrôlée par DIM et HIM (et HIM Twee, HIM Drie et DHAM), qui sont contrôlées conjointement, directement et/ou indirectement, par la S.A. Anima, la S.A. Herbeco et la S.A. Farik.
- La fondation de droit suisse Stiftung Pro Creatura est contrôlée par des personnes physiques (qui détiennent directement ou indirectement moins de 3 % des titres avec droit de vote de la Société).

c) Communication d'un accord d'action de concert en vertu de l'art. 74 de la Loi du 1er avril 2007.

Les mêmes parties ont communiqué un accord d'action de concert au sens de l'art. 74 de la Loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition à la société et à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

Le 29 août 2008, la S.A. HIM a envoyé une actualisation des participations au nom de toutes les parties agissant de concert à la société et à la CBFA. Il s'agissait alors de 56,5 % des actions Colruyt émises à cette date. L'intégralité de la lettre se trouve sur notre site Internet [www.colruyt.be/infos financières](http://www.colruyt.be/infos_financières). (*)

La loi prévoit de communiquer une actualisation des participations concernées une fois par an, à la fin du mois d'août.

(*) Nous ne publions pas cette lettre in extenso attendu que la déclaration de transparence du 5 mai 2009 ci-dessus est plus actuelle et plus correcte.

12) Nous vous prions de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

13) Nous vous prions de donner décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

14) Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration n'a pas émis de titres dans le cadre du capital autorisé.

Halle, le 19 juin 2009

S.A. Herbeco dont le
représentant permanent est
Piet Colruyt
Administrateur

Jef Colruyt
Administrateur